

D2024-015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 5 mars 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations : M. Alain DOCHEZ à M. André GAZET
Mme Marie-Anne JARLIER à Mme Christine BIGOURET-DENAES
Mme Annie CHAUMETON à M. Marcel ALEDO
Mme Géraldine MINGUET à M. Jean-Louis CELSE
Mme Virginie MICHEL à M. Stéphane CURNOL
Mme Delphine LINGEMANN à M. Jean-Pierre LUNOT
M. Bruno TIRADON à M. Michel AUBAGNAC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 7 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Cession d'un bien rue des Marronniers

Rapporteur: M. André GAZET, 6ème adjoint

D2024-015

Monsieur et Madame HEBRARD Julien et Maud ont produit une offre d'achat pour la parcelle située rue des Marronniers cadastré section AD n°151, propriété de la Commune d'une surface de 43m² au prix de 9750 Euros.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

VU l'offre d'achat de Monsieur et Madame HEBRARD Julien et Maud sur la parcelle cadastrée AD n°151 d'une surface de 43m² au prix de 9750 Euros.

VU l'absence d'avis, à ce jour, du service des domaines suite à leur consultation en date du 3 novembre 2023 sur la cession de ce bien qui permet donc de donner suite à l'opération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 vote contre : Mme MERCIER, 2 abstentions : MM. BERNETTE et JOUFFRET) :

- **d'autoriser la cession du bien sur la parcelle cadastrée AD n°151 d'une surface de 43m² à Monsieur et Madame HEBRARD Julien et Maud au prix de 9750 Euros.**
- **de préciser que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,**
- **de désigner l'Office Notarial de Maître Frédéric MARTIN, Notaire, domicilié au 33, rue Morel Ladeuil 63000 Clermont-Ferrand pour rédiger l'acte afférent à cette cession,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

